



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche départementale - Cantal (15)

Les ICPE du département

- 1 site Seveso seuil bas
- 9 installations relevant de la directive IED
- 35 carrières
- 37 km de canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2022 de l'inspection

Bilan des contrôles

- 63 inspections de sites industriels
- 2 mises en demeure
- 1 amende
- 1 astreinte financière

Bilan de l'instruction

- 2 décisions sur des dossiers soumis à autorisation
- 1 décision sur des dossiers soumis à enregistrement

Focus : projet de la société BIOSE INDUSTRIE à Aurillac

L'année 2022 a été marquée par le déroulement de la procédure environnementale associée aux investissements portés par l'entreprise BIOSE INDUSTRIE sur Aurillac et Arpajon-sur-Cère. Cette société fabrique des médicaments et des matières premières à usage pharmaceutique. Son projet concerne plus spécifiquement la production de nouveaux probiotiques à partir de bactéries génétiquement modifiées, parfois pathogènes.

La réglementation environnementale relative aux installations classées pour la protection de l'environnement a conduit au dépôt et à l'instruction d'une demande d'autorisation environnementale incluant une étude d'impact et une étude de dangers spécifiques aux activités réalisées et programmées.

Les principaux enjeux environnementaux d'un tel projet sont la gestion des émissions dans l'eau, l'air, les déchets, et bien sûr la gestion des risques liés aux stockages et aux procédés. L'instruction a conduit à la proposition d'un arrêté préfectoral d'autorisation actualisés, pour encadrer les conditions d'exploitation du site dans le cadre de ce projet.

